



SURETE FERROVIAIRE

OCTOBRE / 2026



SECURISATION DES GARES SOUS HAUTE TENSION : L'UNSA-FERROVIAIRE EXIGE DES EQUIPEMENTS ET UNE DOCTRINE CLAIRE !

Depuis plusieurs années la situation sociale du pays est extrêmement tendue, et les gares sont de plus en plus la cible de pilliers et de casseurs. Face à ces événements d'une extrême violence qui se répètent régulièrement, l'UNSA-Ferroviaire agit : nous portons une position nationale ferme et nous engageons des démarches concrètes pour garantir votre sécurité physique et juridique. Cependant, des évolutions sérieuses demandent du temps et une entreprise à l'écoute des demandes des agents de terrain que nous portons quotidiennement.

servent de « boucliers humains » pour maintenir artificiellement une gare ouverte face à des centaines de manifestants. Si les effectifs sont insuffisants et que la situation ne peut pas être gérée en toute sécurité, **la gare doit être fermée**. Ce choix doit être assumé en coordination avec les autres SA et notamment Gares & Connexions (G&C) pour ne pas reproduire les graves difficultés vécues par nos collègues à Angers.

NOTRE POSITIONNEMENT : DES ÉQUIPEMENTS ET UNE DOCTRINE CLAIRE

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la protection des agents est la priorité absolue.

- **OUI** aux équipements de protection supplémentaires : Nous sommes pleinement favorables à l'attribution et à l'utilisation de tous les moyens matériels susceptibles de renforcer la sécurité des agents (casques, boucliers, renforcement des équipes cynophiles, etc.).
- **NON** au flou juridique et opérationnel : L'équipement ne fait pas tout. Nous exigeons de la direction une doctrine d'utilisation claire et précise.
 - La SUGE dispose d'un cadre légal strict : les agents de la SUGE ne font pas de maintien de l'ordre et ne sont pas formés pour gérer des mouvements de foule de cette ampleur.
 - Aucun agent ne doit se retrouver mis en difficulté ou poursuivi par un Officier de Police Judiciaire (OPJ) à cause d'une doctrine inexistante, imprécise ou mal pensée.
- La sécurité des agents avant l'ouverture des gares : Nous refusons catégoriquement que des agents





NOTRE INTERVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION DE LA SÛRETÉ

Le 23 octobre, l'UNSA-Ferroviaire, a directement interpellé la DRH de la Sûreté pour lui rappeler notre positionnement et nos exigences :

- Protéger les agents sur le terrain et ne pas les exposer inutilement.
- Définir un cadre d'intervention précis évitant de mettre les agents en difficultés ou en risque juridique.
- Assurer une coordination réelle avec Gares & Connexions pour fermer les sites si la situation l'exige.
- Déclencher rapidement une réunion métier afin de collecter l'ensemble des propositions de terrain émanant des organisations syndicales. Puis demander à la CSSCT, d'effectuer un travail sur les propositions collectées afin de traiter avec sérieux les nécessaires évolutions d'équipement des agents.

UNE DEMANDE OFFICIELLE DE CSSCT EXTRAORDINAIRE POUR GERER L'URGENCE

Dans la foulée de cette intervention, l'UNSA-Ferroviaire a demandé le 23 octobre 2026 le déclenchement d'une réunion extraordinaire de la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail). Compte tenu des événements survenus ainsi que des manifestations à venir, nous exigeons des actions rapides et concrètes ainsi qu'un Retour d'Expérience (REX) précis et factuel portant sur les points suivants :

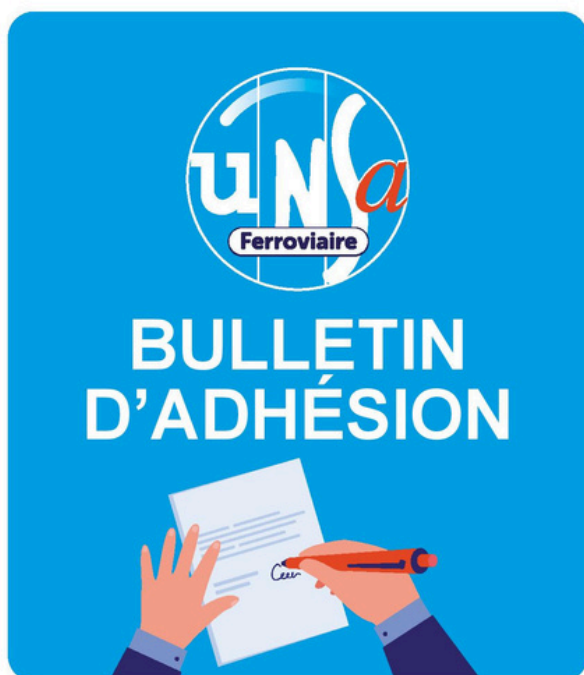
- **Les événements survenus et à venir :**
Recensement exhaustif de la nature des faits, des lieux concernés, de la chronologie et du niveau de risque réel encouru par les équipes.
- **Les moyens mis en œuvre :** Bilan des dispositifs de sécurité déployés, des équipements réellement disponibles sur le terrain, des moyens de renfort et de la coordination opérationnelle.
- **Les difficultés du terrain :** Identification des contraintes opérationnelles, des situations à risque, des manques et des dysfonctionnements vécus par les agents en mission.
- **Les conséquences pour les agents :** Prise en compte de la totalité des agressions, des blessures, des prises en charge médicales, ainsi que de l'impact physique et psychologique sur les personnels.
- **L'évaluation des risques professionnels :**
Réévaluation de l'adéquation des directives et formations existantes face aux risques réels rencontrés pendant ces manifestations.
- **Les mesures correctives et préventives :** Mise en place d'actions concrètes et immédiates pour corriger les insuffisances matérielles ou organisationnelles avant les prochaines échéances.

POUR L'UNSA

L'objectif de l'UNSA-Ferroviaire est simple : **ZÉRO BLESSÉ ET ZÉRO AGENT MIS EN DANGER.**

L'UNSA-Ferroviaire refuse les discours simplistes ou la surenchère syndicale. La santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la Sûreté Ferroviaire exigent des réponses concrètes, factuelles et applicables immédiatement sur le terrain. Le populisme n'a jamais fait évoluer les conditions de travail des agents.

Nous refusons les bilans de façade. Nous exigeons des actes, des équipements adaptés, une doctrine protectrice, une formation adaptée, et la reconnaissance des risques réels du métier.



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

» Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

» Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

» Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
CLASSE		
CP*	CDI	CDD
ALTERNANT		
ENTREPRISE PRIVÉE		
EMPLOI TYPE		
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.



UNSA-FERROVIAIRE

*SI AGENT SNCF

